

**Réception de célébration de l'anniversaire de Sa Majesté l'Empereur du Japon
Résidence de l'ambassadeur du Japon
Paris, jeudi 28 mars 2024**

**Discours de M. Laurent Fabius,
Président du Conseil constitutionnel**

Monsieur l'Ambassadeur du Japon en France,
Mesdames et Messieurs les hautes personnalités,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

C'est un plaisir et un honneur pour moi d'être parmi vous ce soir pour célébrer l'anniversaire de Sa Majesté l'Empereur Naruhito. Cette cérémonie traditionnelle est l'occasion de souligner l'amitié qui unit nos deux pays.

Pour qualifier la relation spéciale entre la France et le Japon, je citerai volontiers les mots de Paul Claudel, Ambassadeur de France à Tokyo de 1921 à 1927. Evoquant le ferment qui donne aux relations franco-japonaises leur vitalité depuis plus d'un siècle, Claudel parlait, avec son style propre et le fort attachement qu'il éprouvait envers le Japon, de « *sympathie instinctive* ». Dès ma prise de fonction comme Ministre des Affaires étrangères il y a quelques années, j'avais souligné l'importance de la relation avec le Japon et souhaité élever notre coopération bilatérale au rang de « *partenariat d'exception* », ce qui fut fait en 2013. Les rencontres sont devenues régulières et la relation s'est élargie, en particulier grâce à la collaboration étroite avec le Ministre des Affaires étrangères d'alors, Fumio Kishida, devenu depuis Premier ministre. Nous sommes 10 ans plus tard, nous vivons des temps internationaux troublés et des défis conjoints, il est d'autant plus précieux de renouveler ces vœux d'amitié et de solidarité et de poursuivre notre action commune en faveur de la paix et de la prospérité. La nouvelle feuille de route adoptée par le Président de la République française et le Premier ministre du Japon le 2 décembre dernier à Dubaï en marge de la COP28 s'inscrit dans cette démarche. Nous devons maintenir cette dynamique en 2024, avec notamment la visite prochaine et attendue du Premier ministre japonais.

1. Mesdames, Messieurs, face à la redoutable montée en puissance de ce que j'appelle le brutalisme, il est d'abord plus que jamais nécessaire de réitérer notre attachement commun aux grands principes du droit et de la démocratie.

Dans un contexte mondial marqué par le retour de la guerre – celle que Vladimir Poutine a choisi d'engager contre l'Ukraine, celle qu'a déclenchée l'attaque terroriste du Hamas contre Israël avec sa sanglante réplique contre Gaza, la France et le Japon ont réaffirmé leur attachement à un ordre international libre et respectueux des règles du droit international. Cet esprit commun, nos deux pays n'ont pas manqué de le déployer sur la question si importante de la dissémination nucléaire. Je salue notre coordination pour faire respecter les règles internationales dans ce domaine. Le Japon a montré l'an passé lors de sa présidence du G7 dans la ville symbole d'Hiroshima combien la non-prolifération nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire étaient cruciales. Suivant la même logique, le Japon, qui assure ce mois-ci la présidence tournante du Conseil de sécurité, a organisé un débat public pour promouvoir la prévention des conflits. Et il est très attentif à des relations fructueuses avec les pays du Sud.

Au-delà de l'enjeu global de la paix, chacun de nous sait combien la France et le Japon attachent une importance particulière au multilatéralisme comme outil de bonne gouvernance mondiale, multilatéralisme aujourd'hui si nécessaire et si malmené. En matière de développement, nos deux pays approfondissent leur coopération vers les objectifs de développement durable (ODD). Dans le domaine du climat, le Japon est engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique et je me rappelle sa contribution au succès de l'Accord de Paris que j'ai eu l'honneur de préparer et de présider. Face à la gravité de la situation et à ce qui constitue un des plus grands défis de notre siècle, l'alliance de nos forces s'impose car – soyons lucides – le monde n'est malheureusement pas en ligne avec les objectifs qu'il s'est fixés. Des actions concrètes, ambitieuses, coordonnées doivent être urgemment mises en œuvre pour atteindre l'objectif partagé de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 au plus tard. Il est impérieux d'élaborer une stratégie de financement viable au niveau international, tout en permettant à chaque pays de préserver sa sécurité énergétique et sa capacité à choisir sa voie de sortie. Cette stratégie doit également être construite avec le secteur privé et les pays les plus vulnérables. Tout cela s'inscrit dans le processus lancé par le G7 sous présidence japonaise et le Nouveau Pacte Financier lancé à Paris en juin dernier. Dans le domaine de la biodiversité qui comporte des enjeux croisés

avec le climat, la France et le Japon sont également convenus de renforcer leur coopération : lutte contre la criminalité environnementale et la pêche illicite, mise en œuvre rapide et efficace du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming, lutte contre la déforestation, etc...

A l'échelle régionale, la France et le Japon – qui sont des Nations de l'espace Indo-Pacifique – sont engagés pour promouvoir un espace libre, ouvert, fondé sur les règles du droit international dans la zone. Comme l'ont rappelé récemment les chefs de nos deux diplomaties : « *la sécurité de l'Europe et celle de l'Indo-Pacifique sont inséparables* ».

Je note à cet égard que le respect du droit international est, en général, lié à son respect au plan interne. Je veux donc saluer ici notre commun attachement à l'Etat de droit. Beaucoup n'ont pas oublié la confiance accordée par le Japon au juriconsulte français Boissonade à la fin du XIX^e siècle. Engagé pour une mission de 3 ans, ce grand professeur de droit est resté à l'époque plus de vingt ans au Japon et a travaillé à la rédaction du Code pénal et du Code d'instruction criminelle, avant d'adapter le Code Napoléon et de créer le Code Nippon – le Minpo –, le Code civil japonais dont on a célébré les 125 ans en 2023. Droit français et Droit japonais ont gardé une proximité remarquable. J'ai pu le constater en recevant récemment M. KUSANO Koichi, juge à la Cour suprême.

2. Sur le plan de l'économie, on sait que la France et le Japon ont montré leur capacité à bâtir des partenariats dans les secteurs les plus stratégiques comme le nucléaire civil, les métaux critiques, l'espace, la défense, l'automobile. Nous saluons notre relation économique dynamique et les investissements japonais en France et français au Japon. N'oublions jamais que le Japon est le 1^{er} investisseur asiatique en France, avec plus 750 entreprises françaises détenues par un investisseur japonais, représentant plus de 100 000 emplois. Compte tenu des défis qui sont les nôtres, nos deux pays auront à cœur de renforcer les partenariats existants et d'envisager ceux qu'il faudra bâtir pour un enrichissement mutuel.

Car chacun constate que le génie de la troisième économie mondiale, s'exprime dans de nombreux domaines. Le Japon a su donner priorité à l'innovation : nos deux pays sont convenus d'approfondir le dialogue autour des thématiques d'avenir et d'intérêt commun, notamment les technologies du numérique, l'intelligence artificielle, l'observation de la Terre... Ce Japon

précurseur a été choisi pour être l'invité d'honneur du salon *VivaTech* qui se tiendra à Paris en mai prochain, l'occasion de promouvoir la dynamique des startups japonaises. Et il n'est pas surprenant que le thème retenu pour l'Exposition universelle d'Osaka en 2025 soit « *Concevoir la société du futur, imaginer notre vie de demain* ». Là aussi, en matière de transition énergétique, notre objectif commun de neutralité carbone nous offre des perspectives de coopération dans le domaine des énergies propres – solaire, éolien en mer, hydrogène, carburant durable pour l'aviation – ainsi que pour le nucléaire civil, la ville durable, les minerais critiques et la finance verte.

3. Ce rapide tableau serait très lacunaire si je ne mentionnais pas qu'il existe aussi dans nos deux pays une sorte de passion croisée pour la beauté et le raffinement de la culture de l'autre. Un engouement réciproque particulièrement présent chez nos jeunes, comme en témoigne la vitalité de notre coopération universitaire et la reprise rapide, après la Covid, des mobilités étudiantes entre la France et le Japon.

Dans le domaine de l'art, les liens entre nous sont profonds, marqués par une influence croisée, une inspiration mutuelle : le parcours des impressionnistes français est bien connu, donnant naissance au « japonisme », dont l'ampleur a été célébrée en France, en 2018, à l'occasion du 160^e anniversaire de l'amitié franco-japonaise, avec un succès considérable.

Un art, mais aussi *des arts* au pluriel, qui prennent une forme parfois nettement plus athlétique au travers des arts martiaux dont la passion commune s'exerce sur les tatamis des grandes compétitions comme bientôt à Paris lors des Jeux olympiques.

Des deux côtés, on célèbre de grandes œuvres littéraires classiques – comme les succès de Mishima ou Murakami, en passant par les mangas dont nous sommes le 2^e consommateur au monde derrière le Japon. Il y a quelque temps, dans un souci de familiariser un large public avec le Conseil constitutionnel, mes collaborateurs m'ont proposé de réaliser un manga sur le Conseil. J'ai dit oui. Mais finalement, à défaut d'auteur disponible, nous avons choisi une bande dessinée, laquelle vient de paraître chez un éditeur français.

Le cinéma nous rapproche également. Rayonnement de « *la nouvelle vague* », influence majeure de Kurosawa, succès constant du public français par-delà les générations, pour le cinéma d'animation de Miyazaki qui sait nous

transporter sur des sujets pourtant difficiles : la maladie, la guerre, la folie humaine ou la crise écologique. Dans tous les domaines, nos créateurs font jaillir des nouveautés de leurs inspirations croisées. Je garde notamment un souvenir fort du moment où j'ai remis la Légion d'honneur au grand couturier aujourd'hui décédé Kenzo Takada.

Je n'aurai garde d'oublier enfin la gastronomie. Celles de la France et du Japon sont toutes deux classées au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, traduisant là aussi l'excellence, la créativité, l'innovation. Gastronomie particulièrement à l'honneur dans cette Ambassade du Japon à Paris, je puis en témoigner.

Monsieur l'Ambassadeur du Japon, Mesdames, Messieurs, chers amis, je terminerai ce propos par une confidence, ce que ne ferait peut-être pas un ami japonais. J'ai lu il y a quelques années l'essai de Tanizaki intitulé « *l'Eloge de l'ombre* ». Je vous le recommande vivement. Je garde à l'esprit cette brève mais magnifique introduction à l'esthétique et même à la philosophie japonaise. Les années ont passé depuis la publication de ce texte, le Japon a changé, la France, le monde aussi ; mais l'importance dans la culture japonaise, dans l'âme japonaise, de l'ombre, de la pénombre et de la discrétion, contrastant avec le goût occidental pour ce que Molière appelait « la montre », et que d'autres appellent la lumière, ce contraste continue de me paraître une clé de la bonne compréhension entre nos deux peuples et donc de leur amitié. Car oui, nous sommes différents. Mais c'est précisément cette différence qui fait la richesse de nos échanges et de notre amitié. Il est très rare en effet qu'on tombe amoureux d'une photocopie !

Par ces quelques mots, j'ai voulu rappeler combien est solide la relation entre la France et le Japon, démocratie, économie, culture et combien, face aux défis qui sont les nôtres, notre amitié est précieuse et nécessaire. Si on mesure le rayonnement d'une Nation à sa capacité à faire vivre la paix, alors je peux dire que le Japon est une « Puissance de paix et de sagesse ». En ce jour, j'adresse donc en notre nom à tous à Sa majesté l'Empereur et à l'ensemble du peuple japonais nos vœux très chaleureux pour un horizon prospère et durable de paix.